

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Culture et territoire III | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | ECTO3B41CLT | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 5 C | Volume horaire | 60 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Patricia MOLET (patricia.molet@helha.be) Didier SAINT-JEAN (didier.saint-jean@helha.be) Laurie DIRICQ (laurie.diricq@helha.be) Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 50 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à développer chez l'étudiant ses connaissances culturelles. Elle vise à développer un regard critique sur les pratiques touristiques contemporaines et à prendre en compte les formes de tourisme alternatif.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
 - 2.5 Entretenir des relations durables avec son réseau
 - 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
 - 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
 - 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
 - 4.6 Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.6 Structurer et équilibrer les offres, les produits, en fonction du profil du public cible

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage visés sont repris dans chaque description des activités d'apprentissage composant cette

unité d'enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|--------------|---|------------|
| ECTO3B41CLTA | Psychosociologie du tourisme et des loisirs | 24 h / 2 C |
| ECTO3B41CLTB | Matières culturelles | 12 h / 1 C |
| ECTO3B41CLTC | E-tourisme | 12 h / 1 C |
| ECTO3B41CLTD | Valorisation du territoire | 12 h / 1 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|--------------|---|----|
| ECTO3B41CLTA | Psychosociologie du tourisme et des loisirs | 20 |
| ECTO3B41CLTB | Matières culturelles | 10 |
| ECTO3B41CLTC | E-tourisme | 10 |
| ECTO3B41CLTD | Valorisation du territoire | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Psychosociologie du tourisme et des loisirs | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 4_ECTO3B41CLTA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Patricia MOLET (patricia.molet@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans l'unité d'enseignement *Culture et Territoire III*. Elle vise à connaître et comprendre les comportements touristiques contemporains.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- définir, identifier, expliciter et illustrer le processus de décision du touriste
- définir, identifier, expliciter et illustrer les comportements des touristes
- définir, identifier, expliciter et illustrer les formes de tourisme telles que le tourisme alternatif, social, de mémoire...
- réaliser une enquête sociologique simple sur un comportement touristique et identifier les étapes de réalisation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le processus de prise de décision de l'individu-touriste

Le tourisme de mémoire

Le tourisme alternatif

Le tourisme social

Etude du comportement touristique sur base d'une enquête sociologique simple

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Recherche, réflexion... en équipe et en individuel

Conférence si possible

Importance de la prise de notes personnelles de l'étudiant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Supports powerpoint

Film documentaire

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit (y compris toutes les activités réalisées dans le cadre du cours).

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Matières culturelles | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | 4_ECTO3B41CLTB | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Didier SAINT-JEAN (didier.saint-jean@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 10 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans l'unité d'enseignement *Culture et Territoire III*. Elle vise à connaître et comprendre le secteur muséal et le patrimoine immatériel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A travers la réalisation de travaux, l'étudiant sera capable de:

- définir, identifier, expliciter et illustrer des éléments culturels
- développer son potentiel de recherche d'informations
- développer son potentiel de travail en équipe et/ou autonomie
- développer son potentiel de présentation d'un contenu face à un public

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le secteur muséal en Belgique

Le patrimoine immatériel en Belgique ou à travers le monde

Autres éléments tels que expositions...

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Recherche d'informations

Travail en autonomie et/ou équipe

Présentation orale de travaux

Visites en autonomie (équipe) dans le cadre de la réalisation des travaux

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative à la demande de l'étudiant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports powerpoint

Ouvrages

Internet

Notes de cours personnelles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1: travaux écrits et présentés oralement.

Q3: examen oral (syllabus) et travaux à réaliser.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Trv | 100 | | | Trv + Exo | 100 |

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| E-tourisme | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 4_ECTO3B41CLTC | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Laurie DIRICQ (laurie.diricq@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage est:

- appréhender de façon opérationnelle l'environnement de l'e-tourisme
- sensibiliser aux nouveaux usages numériques sur un site ou un hébergement touristique
- comprendre les enjeux de l'e-tourisme et les principaux outils utilisés

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- développer des pistes de réflexion concrètes sur les dispositifs 2.0 au sens large impliqués sur des sites touristiques
- prendre en charge la réputation digitale d'un espace touristique
- d'évaluer et d'élaborer des stratégies e-touristiques
- d'identifier les nouvelles opportunités qu'offre une stratégie e-touristique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Découvrir le "e-tourisme" au travers différentes expériences de visites de villes, sites ou d'hébergement touristiques

Sensibiliser aux nouvelles tendances et enjeux et outils de l'e-tourisme

Développer la notoriété d'un site touristique grâce au web

Prendre en charge la réputation en ligne d'un site touristique

Evaluer et élaborer des stratégies e-touristiques

Démarches d'apprentissage

Au travers une formation basée sur l'étude des bons et des mauvais exemples, l'étudiant découvrira des pratiques mises en oeuvre dans le cadre de l'e-tourisme afin de développer des pistes de réflexion concrètes sur les dispositifs 2.0.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses

Sources et références

- Marketing du tourisme - 4e éd.: Construire une stratégie efficace de Isabelle Frochot et Patrick Legohérel | 25 avril 2018

- Marketing du tourisme et de l'accueil de Philip Kotler , John Bowen, et al. | 3 juin 2016
- www.eturisme.info

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports de formation
Textes d'ouvrages et articles
Ressources Internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation finale de l'activité d'apprentissage est composée d'un travail écrit à réaliser seul.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Tvs | 100 | | | Tvs | 100 |

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Valorisation du territoire | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 4_ECTO3B41CLTD | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le cadre de l'unité d'enseignement Culture et Territoire III ECTO2B41CLTD et vise à développer les connaissances de l'étudiant(e) en matière de valorisation du territoire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable de :

Comprendre les principes de valorisation du territoire;

Explorer le potentiel des ressources d'un territoire (patrimoines naturel, environnemental, architectural, humain,...) en vue de renforcer son attractivité touristique;

Considérer différentes méthodes de valorisation du territoire;

Identifier les potentielles opportunités économiques, sociales et environnementales d'un projet de valorisation du territoire.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Principes de la valorisation du territoire;

Ressources et contraintes territoriales;

Modèles novateurs de valorisation du territoire (collectivités locales, ciné-tourisme,...);

Liens avec la RSE et le développement durable.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Etude de cas

Travail d'équipe

Les notes de l'étudiant(e) font partie intégrante de la matière évaluée.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant(e) est invité(e) à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés en dehors des séances.

Sources et références

Ouvrages spécialisés, articles de presse, revues de tourisme, sites Internet et vidéos.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours;
Tous les supports numériques présentés en cours;
Ressources sur Padlet.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q1:

30% de la note finale concerne l'évaluation continue comprenant au moins un travail de groupe ou individuel;
70% de la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Session Q3:

100% de la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | EvC + Trv | 30 | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 70 | | | Exe | 100 |

EvC = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).